



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/20
8 juin 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quarante-neuvième réunion
Montréal, 10 – 14 juillet 2006

COOPÉRATION BILATÉRALE

Le Secrétariat du Fonds a reçu les demandes suivantes de coopération bilatérale

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle à la République de Trinité-et-Tobago	Canada
Élimination des secteurs de consommation et de production du CTC en Inde (élément français) : programme annuel 2006	France
Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) de CFC en République démocratique populaire lao	France
Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale aux Seychelles	France
Élimination des secteurs de consommation et de production du CTC en Inde (élément allemand).	Allemagne

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note sur l'organisation du document

1. Le présent document fournit une évaluation visant à déterminer si les demandes des agences bilatérales sont admissibles par rapport au niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour l'année 2006. Le document fait également référence à d'autres documents de réunion susceptibles de contenir une discussion sur la demande bilatérale. Les documents recoupés sont traités dans d'autres points de l'ordre du jour.

2. Trois demandes de financement sont traitées dans le présent document; deux de ces demandes sont recommandées pour approbation globale. Il s'agit des projets intitulés :

- Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle à la République de Trinité-et-Tobago (Canada)
- Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale de CFC en République démocratique populaire lao (France)

3. La demande pour le projet du plan de gestion d'élimination finale (PGEF) aux Seychelles, présentée par la France, attend la réception d'une lettre du gouvernement des Seychelles confirmant le choix de la France comme agence d'exécution.

4. Toutes les demandes bilatérales, à l'exception de celles de l'Allemagne, rentrent dans les limites de l'allocation de 20% des contributions bilatérales pour l'année 2006. L'Allemagne a déjà obtenu l'approbation pour les tranches annuelles des accords pluriannuels dont l'allocation pour 2006 et une partie de l'allocation de 2007 ont été entièrement utilisées. À sa 48^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'informer la Réunion des Parties qu'en raison de ces approbations, l'Allemagne avait dépassé les 20% de sa contribution pour 2006 (décision 48/19 (b)).

Introduction

5. Le Secrétariat a reçu au total cinq demandes de coopération bilatérale totalisant 1 032 900 \$US (incluant les accords pluriannuels) pour approbation par le Comité exécutif à sa 49^e réunion. Le présent document contient, par agence bilatérale, les projets déposés devant le Comité exécutif pour examen.

6. Le Tableau 1 présente un résumé de la valeur et du nombre de demandes, par agence bilatérale

Tableau 1

**VALEUR ET NOMBRE DE PROJETS DE COOPÉRATION BILATÉRALE,
PAR AGENCE BILATÉRALE (incluant les frais d'agence)**

Agence bilatérale	Montant total demandé (\$US)	Nombre de projets
Canada	33 900	1
France	641 500	3
Allemagne	357 500	1
TOTAL	1 032 900	5

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Introduction

7. Le Tableau 2 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du Canada. La valeur de cette demande, plus les 33 900 \$US approuvés à la 48^e réunion, n'excède pas 20% de la contribution du Canada pour l'année 2006 (940 073 \$US).

Tableau 2

SOUSSION DU GOUVERNEMENT DU CANADA ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle (BM)	Trinité-et-Tobago	30 000	30 000
Frais d'agence		3 900	3 900
TOTAL		33 900	33 900

TRINITÉ-ET-TOBAGO: Préparation d'un projet pour l'élimination du bromure de méthyle (BM) (30 000 \$US)

Description du projet

8. Au nom du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago, le gouvernement du Canada a soumis pour examen par le Comité exécutif à sa 49^e réunion, un programme d'assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle à Trinité-et-Tobago, au coût total de 30 000 \$US, plus les frais d'agence de 3 900 \$US. La consommation de référence du bromure de méthyle est de 1,7 tonnes PAO.

9. La République de Trinité-et-Tobago a utilisé des petites quantités de BM pour la fumigation du sol et des structures. Des initiatives volontaires des importateurs ont permis au gouvernement de faciliter les réductions graduelles de la consommation du BM. En 2005, la consommation de cette substance était seulement de 0,1 tonne PAO. Toutefois, la consommation restante de BM est réservée à certaines fumigations des structures pour lesquelles l'applicabilité des solutions de remplacement disponibles est actuellement certaine. En outre, il n'y aucune garantie en ce qui concerne la durabilité à long terme de l'élimination du BM réalisée à ce jour.

10. Les principales activités à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme d'assistance technique sont les suivantes : un examen de la réglementation actuelle régissant le contrôle et l'utilisation du BM; le renforcement des lois et règlements pertinents; le renforcement du contrôle et de la surveillance; la formation des principales parties prenantes sur l'utilisation des technologies de remplacement potentielles et sur l'application des méthodes intégrées de lutte contre les parasites; l'éducation et la sensibilisation. La durée de la mise en œuvre du projet est d'une année et demie.

Observations du Secrétariat

11. La soumission initiale du gouvernement du Canada était une demande pour la préparation d'une proposition de projet pour l'élimination du BM à la République de Trinité-et-Tobago. À cet égard, le Secrétariat avait attiré l'attention du gouvernement du Canada sur la décision 39/38 par laquelle le Comité exécutif avait décidé « de demander aux agences d'exécution et aux agences bilatérales de présenter à l'avenir, des programmes d'assistance technique pour l'élimination totale du BM dans les pays à très faible volume de consommation de cette substance, plutôt que de faire des demandes de préparation d'un projet d'investissement ».

12. Le Secrétariat a également souligné que, bien que la consommation de référence du BM pour la conformité de la Trinité-et-Tobago soit de 1,7 tonnes PAO, les quantités de BM consommées et déclarées par le gouvernement de ce pays depuis 2002 en vertu de l'Article 7 ont été très négligeables et n'ont cessé de décroître d'une année à l'autre (de 0,71 en 2002 à 0,09 tonne en 2005).

13. Sur la base des observations susmentionnées, le Secrétariat a suggéré que, au lieu de demander le financement pour la préparation d'un projet, le gouvernement du Canada pourrait soumettre une demande d'assistance technique, pour l'élimination totale du BM à la Trinité-et-Tobago, au coût total de 30 000 \$US. Par la suite, le gouvernement du Canada a présenté une demande révisée.

Recommandation du Secrétariat

14. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du programme d'assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du BM à la Trinité-et-Tobago, au niveau de financement indiqué dans le Tableau 2 ci-dessus.

DEMANDES DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE

Introduction

15. Le Tableau 3 présente un résumé des demandes de coopération bilatérale de la France. La valeur de ces demandes ne dépasse pas 20% des contributions de la France pour 2006 (2 015 159 \$US).

Tableau 3

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DE LA FRANCE ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Élimination des secteurs de consommation et de production du CTC (élément français) : programme annuel 2006	Inde	500 000	(1)
Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale de CFC	République démocratique populaire lao	30 000	30 000
Préparation du projet d'un plan de gestion de l'élimination finale	Seychelles	20 000	En attente
Frais d'agence		91 500	3 900
TOTAL		641 500	à déterminer

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/29

INDE: Élimination des secteurs de production et de consommation de CTC (élément français) : programme annuel 2006 (500 000 \$US)

16. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/29.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO : Projet pour la préparation d'un PGEF de CFC (30 000 \$US)

Description du projet

17. Au nom du gouvernement de la République démocratique populaire lao, le gouvernement de la France a soumis, pour examen par le Comité exécutif à sa 49^e réunion, une demande de financement pour la préparation d'un PGEF pour la République démocratique populaire lao. Cette demande a été présentée conformément à la décision 45/54 (sur les PGEF pour les pays à faible niveau de consommation).

Observations du Secrétariat

18. Lors de l'examen de la demande de financement pour la préparation du PGEF pour la RDP lao, le Secrétariat a pris note des progrès accomplis à ce jour par le gouvernement de ce pays; notamment un système de permis déjà en place et la consommation de CFC de 2004 légèrement supérieure au niveau de consommation autorisé pour 2005, en dépit des retards dans le démarrage de la mise en œuvre du projet.

19. La soumission initiale du gouvernement de France comprenait une demande de financement pour la préparation de la mise à jour du programme de pays et un PGEF pour la RDP lao, au coût total de 31 600 \$US. À cet égard, le Secrétariat a estimé qu'une mise à jour du programme de pays de la RDP lao peut ne pas être nécessaire, compte tenu des activités impliquées dans la préparation du PGEF, à la lumière de la décision 45/54. Par la suite, le gouvernement de la France a accepté de reformuler la proposition de projet sous la forme de la préparation d'un projet de PGEF uniquement. Le coût du projet a été ajusté à 30 000 \$US (conformément à la décision 45/54).

Recommandation du Secrétariat

20. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des activités, au niveau de financement indiqué dans le Tableau 3 ci-dessus.

SEYCHELLES: Préparation du projet de PGEF (20 000 \$US)

Description du projet

21. Au nom du gouvernement des Seychelles, le gouvernement de l'Allemagne a soumis au Comité exécutif pour examen à sa 48^e réunion, une demande de financement pour la préparation d'un PGEF pour les Seychelles. La demande avait été soumise conformément à la décision 45/54 (sur le PGEF pour les pays à faible volume de consommation).

22. Étant donné que le financement demandé par le gouvernement de l'Allemagne pour les soumissions présentées à la 48^e réunion était supérieur à 20% de la contribution de l'Allemagne pour l'année 2006, le projet a été soumis pour examen individuel. Suite à examen, le Comité exécutif a décidé :

- i) "de reporter l'examen de la proposition jusqu'à la 49^e réunion du Comité exécutif;
- ii) de demander à l'Allemagne de discuter de l'avenir du projet avec le gouvernement des Seychelles; et

- iii) de demander à l'Allemagne d'obtenir une lettre du gouvernement des Seychelles indiquant qu'il souhaitait continuer à travailler avec l'Allemagne à titre d'agence bilatérale et, le cas échéant, déclarant qu'il comprenait que l'Allemagne pourrait ne pas disposer des fonds nécessaires pour mettre le projet en œuvre au cours de la période triennale 2006-2008 ” (décision 48/19 (c)).

23. En accord avec le gouvernement de l'Allemagne, le gouvernement de la France a soumis pour examen par le Comité exécutif à sa 49^e réunion, la demande de financement pour la préparation d'un PGEF pour les Seychelles.

Observations du Secrétariat

24. Lors de l'examen de la demande de financement pour la préparation du PGEF pour les Seychelles, le Secrétariat a pris note de la diminution de la consommation de CFC qui est passée du niveau de référence établie à 2,8 tonnes PAO, à 0,04 tonne en 2004, consommation qui est inférieure au niveau autorisé pour 2007 de 0,42 tonne PAO. Le Secrétariat a également noté que la réglementation sur le contrôle des importations de CFC et des équipements à base de CFC est déjà en place et est actuellement mise en application à travers la Loi de 2000 sur la Protection de l'Environnement et la Notification de l'impôt commercial de 2 000.

25. Au moment de la préparation du présent document, l'on n'avait pas encore reçu la lettre du gouvernement des Seychelles demandée par le Comité exécutif par sa décision 48/19.

Recommandation du Secrétariat

26. En attente

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE

Introduction

27. Le Tableau 4 présente un résumé de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne. L'Allemagne a soumis un projet d'un montant total de 357 500 \$US (incluant les frais d'appui d'agence) à cette réunion, pour approbation par le Comité exécutif. Comme il a été mentionné plus haut, l'Allemagne a déjà utilisé la totalité de ses 20% de l'allocation bilatérale pour 2006 (2 894 744 \$US). 946 611 \$US lui ont été alloués pour la coopération bilatérale au titre de l'année 2007. Le montant demandé (357 500 \$US), plus les 946 611 \$US déjà alloués au titre de 2007 ne dépassent pas 20% des contributions de l'Allemagne pour l'année 2007.

Tableau 4

**SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DE L'ALLEMAGNE ET
RECOMMANDATION**

Titre du projet	Pays	Montant total demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Élimination des secteurs de consommation et de production du CTC (élément allemand): programme annuel 2006	Inde	300 000	(1)
Frais d'agence		57 500	
TOTAL		357 500	

(1) Dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/29

28. Comme il a été indiqué dans le document de Coopération bilatérale (UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/20) soumis à la 48^e réunion, les engagements pour les tranches annuelles correspondent au financement déjà approuvé par le Comité exécutif et devant être pourvu par le pays concerné. À cet égard, le Comité exécutif a déjà accepté de permettre au programme bilatéral de l'Allemagne de remplir les exigences des accords, en gardant à l'esprit le fait que ces accords ont été conclus avant la détermination du niveau de reconstitution du Fonds pour la période 2006-2008. Après examen de cette question, le Comité exécutif a approuvé les demandes de tranches annuelles présentées à la 48^e réunion concernant l'utilisation d'une partie de l'allocation bilatérale de l'Allemagne au titre de l'année 2007, et a décidé d'informer la Réunion des Parties de sa décision de prélever plus de 20% de la contribution annuelle de l'Allemagne au Fonds multilatéral pour l'année 2006 (décision 48/19).

Recommandation du Secrétariat

29. Il est demandé au Comité exécutif de continuer à informer la Réunion des Parties des cas où le financement de la coopération bilatérale excède 20% de la contribution à la reconstitution en cours du Fonds, en particulier lorsqu'il s'agit des engagements pour les accords pluriannuels existants.

INDE : Élimination des secteurs de consommation et de production du CTC (élément allemand) : programme annuel 2006 (300 000 \$US)

30. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sont contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/29